



FNEC FP-FO
SNFOLC 59
Syndicat national Force ouvrière des Lycées et Collèges

Communiqué

24 août 2026

Vol de données de milliers de personnels de l'Éducation nationale.

Le ministre est responsable de la protection des données et des personnels. Il doit prendre des mesures urgentes.

Le SNFOLC 59 vous informe et vous conseille

Le 3 août nous sommes nombreux à avoir reçu un mail du ministère de l'Éducation nationale nous annonçant que les données personnelles que nous lui avons confiées avaient été piratées et exfiltrées... le 25 juillet.

Il aura fallu 9 jours au ministère pour nous en informer par un mail de ce vol de données nous concernant.

Selon le ministère, il s'agit « *d'éléments d'identité et d'informations professionnelles – statut et fonctions. Pour une partie d'entre eux s'y ajoutent des coordonnées, adresse postale et numéro de téléphone, ainsi que le numéro de sécurité sociale.* »

Autrement dit, des informations personnelles qui, une fois revendues, exposent toutes les victimes à des opérations frauduleuses par téléphone ou à leur adresse personnelle.

Le ministère nous a informés qu'il avait porté plainte et saisi la CNIL et l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et nous a invités « *à la plus grande vigilance face aux tentatives de fraude qui peuvent suivre ce type d'incident, en particulier l'hameçonnage et l'usurpation d'identité.* »

Et voilà. Rien de plus.

Comment savoir si des données nous ont été volées personnellement ? Si, oui, lesquelles ? Que faire si nous constatons que suite à ce vol, nous sommes victimes de fraudes ou d'actes délictueux ? Le courriel du ministère ne propose aucune aide ni conseil sur les démarches à effectuer dans cette situation.

Quelles mesures sont prises pour que cette situation ne se reproduise pas ? Pas d'information non plus.

Des centaines de milliers d'agents de l'Éducation nationale ont été victimes de vol de données et celui qui était censé en assurer la sécurité et l'inviolabilité nous appelle... *à la vigilance.* C'est un peu comme si notre banque nous annonçait que ses coffres contenant notre argent avaient été pillés et qu'elle nous conseillait d'être...vigilants !

Ce n'est pas la première fois que ce genre de piratage se produit. En octobre 2025, *ce sont les rectorats de Lille et d'Amiens qui ont été piratés*, paralysant le fonctionnement des services et des établissements. A ce jour, la situation n'est pas complètement rétablie. Déjà en 2022, le ministre Blanquer avait accusé les Russes d'avoir perpétré une cyber-attaque contre Pronote. Aucune suite n'avait été donnée à cette affaire. Face à la recrudescence de ces cyber-attaques, quelles dispositions le ministère a-t-il prises ? On ne le sait pas, ce qui répond en partie à la question.

Le ministère a-t-il prévenu ou prévu de prévenir les organismes où votre numéro de de sécurité sociale pourrait être utilisé frauduleusement ?

Il serait urgent de les prévenir car en cas d'éventuelle fraude, il pourrait vous être reproché d'avoir manqué à votre devoir d'information mais vous ne seriez pas en mesure d'apporter la preuve des données précises qui vous ont été volées.

Le ministre ne peut pas se dédouaner de sa responsabilité par l'envoi d'un mail scandaleusement désinvolte !

Tout se passe comme si notre employeur, l'État, n'avait aucune obligation de protection envers nous, ses agents, ni envers les données que nous lui confions.

Or, que l'on soit fonctionnaire titulaire ou contractuel, le Code général de la fonction publique prévoit que les agents de l'État bénéficient d'une protection de l'administration lorsque les attaques dont ils sont victimes sont en lien direct avec leur fonction.

Avant même une utilisation frauduleuse de données, ce vol est déjà répréhensible puisque nous sommes propriétaires de ces données. Il convient donc

- 1) de porter plainte contre X pour "Divulcation illégale volontaire de données à caractère personnel nuisibles"
- 2) de demander que cette plainte soit transmise au Parquet et centralisée au Parquet de Paris. Il est possible d'effectuer une pré-plainte en ligne que vous serez ensuite invité-e à venir signer en gendarmerie ou au commissariat.
- 3) de demander à votre rectorat de tutelle de vous garantir de sa protection en cas d'utilisation frauduleuse de ces données.

Le syndicat vous conseille de garder copie de tous mails, tous courriers, tous documents pouvant constituer une preuve de vos démarches.

Enfin, nous vous invitons à adresser un mail au rectorat (mail de la DAJ-pf) pour demander des garanties sur le modèle de celui-ci :

Madame la Rectrice,

J'ai été informé-e par le ministre de l'Éducation nationale le 3 août 2026 que j'ai été victime comme de nombreux autres agents de l'Éducation nationale du vol des données personnelles dont disposait le ministère à mon sujet, vol survenu le 25 juillet 2026.

Je demande, comme le prévoit la CNIL, à être informé-e avec précision de la nature des données qui m'ont été volées.

Je demande à être assuré-e de votre protection fonctionnelle en cas d'utilisation frauduleuse de ces données qui pourrait me porter préjudice, conformément à l'article L 134-1 134-5 et suivants du code général de la fonction publique.

Je souhaite connaître les dispositions qui ont été prises pour assurer la sécurité des données personnelles que je vous ai confiées.

Bien cordialement

signature

**Le SNFOLC 59 peut vous aider dans vos démarches.
Contactez le syndicat. Ne restez pas isolé-e.**